

AIDES AUX TRANSPORTS, TRANSPORTS, EDUCATION / JEUNESSE

LES TRANSPORTS SCOLAIRES COÛTERONT MOINS CHER À LA RENTRÉE



Le Conseil départemental a adopté une nouvelle tarification des transports scolaires qui entre en vigueur en septembre 2020.



Créé le: 23/08/2020

- Mis à jour le : 24/08/2020

Une nouvelle carte pour les primaires : la carte ImagineR junior

Aujourd'hui, deux cartes sont utilisées par le jeune public : la carte scol'R, pour les déplacements sur les circuits spéciaux scolaires, et la carte Imagine R, l'équivalent du passe Navigo pour les jeunes. Ces cartes, au prix public de 350 € par an, étaient subventionnées par le Département entre 250 € et 300 € selon les situations (Regroupement pédagogique intercommunal ou pas).

À la rentrée de septembre, tous les enfants d'Ile-de-France de moins de 11 ans pourront obtenir une carte Imagine R Junior. Cette nouvelle carte de transport, créée par Ile-de-France Mobilités, coutera 24 € par an. Ce titre sera valable sur l'ensemble des lignes des réseaux OPTILE, RATP et TRANSILIE SNCF, hors Circuits Spéciaux Scolaires (carte Scol'R).

Grâce aux économies réalisées sur le subventionnement des primaires, suite à la mise en place de la carte Imagine R Junior, le Département a choisi d'augmenter, à compter de la rentrée de septembre 2020, la prise en charge des titres de transports des collégiens (carte Imagine R et Scol'R).

Le tarif de la carte Imagine'R sera ainsi réduit in fine à 75 € pour les collégiens en 2020/2021, les familles réglant dans un premier temps 100€ pour l'acquisition de ce titre (une fois la participation départementale de 250€ d

éduite), puis bénéficiant d'un remboursement de 25€ à compter de début 2021 sur demande via le site du Département.